



Code déontologie: Le serrage de main vaut-il plus qu'une bousculade?

Quand la morale revient... mais pas forcément là où on l'attend ! Il fallait oser. Et certains l'ont fait.

Il y a quelques mois, un collègue surveillant était bousculé physiquement par un officier, devant plusieurs témoins. Depuis, les personnels attendaient légitimement des réponses et des mesures à la hauteur de la situation. Et cette semaine, le lundi 13 juillet, à la surprise générale, retour aux affaires. Même poste. Comme si rien ne s'était passé.

Mais rassurez-vous... Le Code de déontologie est de retour !

À peine revenu, notre grand défenseur de la morale administrative trouve le temps d'adresser une demande d'explication à l'un des témoins de la scène. Son tort ? Avoir refusé de lui serrer la main. Voilà donc où se situe désormais la priorité.

Une bousculade ? Circulez. Un refus de serrer une main ? Là, il faut sévir.

Quelle ironie... Quelle drôle de conception du respect et de la déontologie !

Comment peut-on invoquer les valeurs de respect, de courtoisie et d'exemplarité lorsque les personnels s'interrogent sur le traitement réservé aux situations les plus graves, tandis que d'autres faits deviennent soudainement prioritaires ?

NON MONSIEUR L'OFFICIER, À TOUL PERSONNE N'A PEUR DE VOUS !

Ni les personnels. Ni notre organisation syndicale.

FO Justice Toul ne reculera jamais face aux pressions, aux tentatives d'intimidation ou aux remises en cause du droit syndical.

Un grade, une fonction ou une position hiérarchique ne donnent jamais tous les pouvoirs.

FO Justice du Centre de détention de Toul protégera et accompagnera chaque collègue qui serait confronté à des pressions, des intimidations ou des comportements qu'il estime injustes ou inacceptables.

Le respect ne se résume pas à une poignée de main ou à une formule de politesse.

Le respect commence par la protection de l'intégrité physique et psychologique des personnels, par l'exemplarité de l'encadrement et par une réponse adaptée lorsque des situations graves sont portées à la connaissance de l'administration.

FO JUSTICE TOUL EXIGE :

- La mise en place de mesures adaptées à la gravité des faits signalés ;
- La mise en place immédiate d'un soutien psychologique pour les personnels impactés par cette situation, qu'ils soient victimes directes ou témoins ;
- Des garanties concrètes afin que chaque agent puisse exercer ses missions dans un climat serein, respectueux et sécurisé.

Parce que le véritable respect ne commence pas par une poignée de main.

Il commence par l'exemplarité, la protection des personnels et la justice.

SLP FO Justice Toul
Le : 16.07.2026

